

Délibération n°26

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
57

Nombre de votants :
57

Date de convocation :
03 novembre 2020

Date d'affichage du
compte-rendu :
18 novembre 2020

**Objet : Budgets : décision
modificative n°3**

L'AN deux mille vingt le mardi 10 novembre 2020, le conseil communautaire, convoqué le 03 novembre 2020 s'est réuni en visio-conférence, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DUBOIS Gérard, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, Mme PARRAIN Karine, M PECOUL Pierre, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**
Mme GRENIER Arlette **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M DESMARETS Pierre *a donné pouvoir* à Mme BERTHELEMY Hélène,
- M DUCHÉ Dominique *a donné pouvoir* à M MAGNET Fabrice,
- Mme DUPONT Laurence *a donné pouvoir* à M DERSIGNY Eric,
- Mme MARTINHO Corinne *a donné pouvoir* à M MAGNET Fabrice,
- M ROUGEYRON Denis *a donné pouvoir* à Mme DE MARCHI Véronique,
- Mme VEYLAND Anne *a donné pouvoir* à Mme VAUGIEN Evelyne,

- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de MALAUZAT, remplacé par Mme GRENIER Arlette, suppléante,

Absents :

- M BOISSET Jean-Pierre
- Mme PANIAGUA Murielle
- Mme PERRETON Régine

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M BELDA José

Rapport n°26 - Budgets : décision modificative n°3

Vu le projet de loi adopté définitivement le 7 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
Vu le rapport n°20201110.00 du conseil communautaire de RLV du 10 novembre 2020 approuvant les modalités d'organisation du conseil communautaire en visioconférence,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 en date du 13 décembre 2018 arrêtant les statuts de Riom Limagne et Volcans (RLV),
Vu la délibération n° 20200218.02 en date du 18 février 2020 portant approbation du budget 2020,
Vu la délibération n° 20200723.13 en date du 23 juillet 2020 portant décision modificative n°1,
Vu la délibération n° 20200929.13 en date du 29 septembre 2020 portant décision modificative n°2,

Considérant la nécessité d'apporter les modifications budgétaires suivantes qui concernent des régularisations pour intégrer la valeur de l'installation terminale embranchée de la zone du PEER, la modification de l'imputation de RLV à la participation au fonds Région unie, ainsi que la constatation de l'encaissement des recettes de ventes d'eau 2019 pour le compte des communes ainsi que le reversement des sommes aux communes concernées.

Budget principal

<i>Dépenses</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>Recettes</i>	
Cpte 2138 – autres constructions – op. 0001 – chp 041	+ 364 540,00	Cpte 1318—subventions autres – op. 0001 – chp 041	+ 364 540,00
Cpte 20421 – subv d'équipt pers dr privé – chp 204 – op. 0001	- 205 000,00		
Cpte 27632 – créances sur région – chp 27 – op. 0001	+ 205 000,00		
TOTAL	364 540,00	TOTAL	364 540,00

Budget eau

<i>Dépenses</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>Recettes</i>	
Cpte 706129 – reverst redevance modern réseaux – chp 014	+ 40 000,00	Cpte 706121 – Redevance modern réseaux – chp 70	+ 40 000,00
Cpte 6718 – autres charges exceptionnelles – chp 67	+ 500 000,00	Cpte 70111 – vente d'eau aux abonnés – chp 70	+ 500 000,00
TOTAL	540 000,00	TOTAL	540 000,00

Budget assainissement

<i>Dépenses</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>Recettes</i>	
Cpte 2763 - Créances sur des collectivités publiques (part. EPF Smafi) – chp 27	+ 3 000,00		
Cpte 2031 – Frais d'études – chp 20	- 3 000,00		
TOTAL	0,00	TOTAL	

<i>Dépenses</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>Recettes</i>	
Cpte 6718 – autres charges exceptionnelles – chp 67	+ 300 000,00	Cpte 70611 – Redevance assainiss. – chp 70	+ 300 000,00
Cpte 611 – Sous-traitance – chp 011	+ 20 000,00		
Cpte 61523 – Ent. Et réparation réseaux – chp 011	+ 20 000,00		
Cpte 617 – Etudes et recherches – chp 011	+ 2 000,00		
Cpte 6226 – Honoraires – chp 011	- 12 000,00		
Cpte 706129 – Revers. Redevance modernisation des réseaux de collecte – chp 014	- 30 000,00		
TOTAL	300 000,00		300 000,00

Accusé de réception en préfecture
063-200670743-202011026A-DE
DEL2020111026A-DE
Date de réception préfecture :
26/11/2020

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 12 novembre 2020***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20201110-
DELI2020111026A-DE
Date de réception préfecture :
26/11/2020

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20201110-
DELI2020111026A-DE
Date de réception préfecture :
26/11/2020